



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Bertrand Picard (PLR) de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M Pierre-Antoine Hildbrand au nom du groupe libéral-radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Alix-Olivier Briod (PLR) comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2011-2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/51 de la Municipalité, du 11 septembre 2014 ;
- vu le rapport et le rapport complémentaire de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000.– francs pour la reconstruction, à l'identique, de quatre pavillons destinés à l'exploitation de locations de bateaux et de pédalos, ainsi que d'un kiosque à glaces dans le Vieux-Port d'Ouchy ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1, par le budget du Service du logement et des gérances, rubrique 3306.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente N° 2200.581.277 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de 210'000 francs au maximum sur le Fonds du développement durable ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la subvention accordée par le Fonds du développement durable.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/36 de la Municipalité, du 3 juillet 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Elena Torriani : « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait » ;
4. d'accepter le prélèvement d'un montant total de CHF 1'194'000.– sur le Fonds du développement durable d'un montant jusqu'à concurrence de CHF 398'000.– par an destiné à :
 - financer le coût additionnel des repas servis dans les établissements de restauration collective (CHF 324'500.–) ;
 - financer un mandat d'accompagnement relatif à l'animation éducative, la confection d'outils, l'information et la formation des personnes concernées par la restauration collective (CHF 65'000.–) ;
 - financer la poursuite de l'analyse des cuisines avec l'outil Beelong (CHF 8500.–).

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/42 de la Municipalité, du 17 juillet 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des intentions de la Municipalité relativement au devenir du secteur rue de Genève–Sébeillon–Sévelin.
2. d'accepter les réponses de la Municipalité aux postulats Sophie Michaud Gigon, Magali Zürcher, et Maurice Calame.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/48 de la Municipalité, du 4 septembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie, grevant une surface de 1'495 m² de la parcelle 4108, sise chemin de Bochardon 11 et 13, en faveur de la CODHA, pour la construction de deux bâtiments comprenant au total treize logements, une chambre d'amis commune, un local multiusage, une salle polyvalente et neuf places de parc extérieures, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30 % du coût de construction (CFC1+2+4), soit au maximum 1'670'000 francs, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations.
3. dans le droit distinct et permanent de superficie en faveur de la CODHA mentionné ci-dessus, de compléter **l'article 11 – Obligations de la superficiaire** par un paragraphe nouveau : « *soumettre pour approbation par la superficiante de tous frais accessoires qui viendraient en sus du loyer, des frais de chauffage, d'eau chaude et d'élimination des déchets des parties privatives* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/60 de la Municipalité, du 9 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à la Commune de Saint-Maurice le réseau de distribution basse tension situé sur le territoire de l'ancienne Commune de Mex pour un montant de CHF 216'420.– (HT) ;
2. de porter le produit de cette vente en diminution des actifs au bilan 2015 des Services industriels.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « Un dépliant envoyé trop vite, partial et incomplet » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 20 janvier 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Mme Sarah Neumann et consorts : « Risques de tournées : pour un fonds solidaire des compagnies indépendantes » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Dans le cadre de la dévaluation de l'euro de janvier 2015, le Conseil communal souhaite que la Municipalité alloue un soutien extraordinaire à la tournée aux compagnies indépendantes soutenues par la Ville de Lausanne, tenant compte de chaque situation concrète, afin qu'elles puissent assurer les représentations engagées. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt janvier deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :